

DÉPARTEMENT

DES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE

BOUC BEL AIR

N°2023-040

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du huit juin deux mille vingt, portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**OBJET :**  
**AUTORISATION**  
**D'ESTER EN JUSTICE**

Vu la requête enregistrée sous le n° **2309843-1**, en date du vingt octobre deux mille vingt-trois, introduite devant le Tribunal Administratif de Marseille,

Considérant qu'il est opportun d'autoriser le cabinet d'avocats BOREL & DEL PRETE à ester en justice et de lui confier la mission d'assistance et de représentation de la ville dans le cadre de cette affaire,

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : d'autoriser la SCP BOREL & DEL PRETE, Avocats à la Cour d'Aix-en-Provence, dont le cabinet est sis immeuble Le Triangle, 235 rue Léon Foucault, 13100 Aix-en-Provence, d'ester en justice, assister et représenter la commune de Bouc Bel Air.

**Art. 2** : Cette assistance et cette représentation s'effectueront dans le cadre de la procédure enregistrée sous le n° **2309843-1** devant le Tribunal Administratif de Marseille, selon les conditions de la lettre de mission datée du neuf novembre deux mille vingt, rédigée entre la SCP BOREL & DEL PRETE et la ville de Bouc Bel Air.

Fait à Bouc Bel Air, le 20/11/2023

Richard MALLIÉ

Certifié exécutoire, Reçu en  
Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :

